

CONSEIL MUNICIPAL VOTE DES BUDGETS

VENDREDI 6 MARS 2026

- **Amortissement sur 10 ans des travaux 2025 pour l'éclairage public (SDE22).** Montant des travaux : **5 969,97 €**. Amortissement 2026 : **597 €**.
Délibération. **Vote : Unanimité**
 - **Amortissement sur 5 ans de la participation 2025 au SDIS 22 :**
Montant : **1 096,50 €**. Amortissement 2026 : **219,30 €**
Délibération. **Vote : Unanimité**
 - **Amortissement sur 15 ans de la part communale d'investissement de la GEPU (Gestion des eaux pluviales urbaines).**
Délibération pour amortissement de l'attribution de compensation GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) versée à LTC annuellement.
Montant de l'A.C. 1 578 € Amortissement sur 15 ans soit 105,20 € sur 2026.
(4ème année total 420,80 €) (chap.040 art.28046)
Délibération. **Vote : Unanimité**
- Le montant global des amortissements pour l'année 2026** a été budgétisé à hauteur de **5 281,50 €** (dont 4 044,40 € pour amortissement BSB lotiss. Kreiz Ker)
- **Vote des taux d'imposition 2026 des taxes communales.**
Taxe foncière bâtie : **36,89 %**
Taxe foncière non bâties : **63,16 %**
Taxe d'habitation : **14,28 %**
N'ayant, à ce jour, pas connaissance de l'évolution des bases fiscales, il n'est pas possible de donner le produit assuré par ces taxes.
Estimation budgétisée des produits pour 2026 : 240 000 €.
Délibération. Pas d'augmentation des taux en 2026. Vote : Unanimité
 - **Délibération pour subvention du budget communal au budget commerce.**
Montant de la subvention d'équilibre au budget commerce : **11 479,42 €**
Délibération. **Vote : Unanimité**

● **BUDGET COMMUNE**

- **Vote du compte administratif. Commune.**
Présentation du C. A. de la commune.
Il fait ressortir un excédent de clôture de fonctionnement : **92 244,20 €**
et **49 209,93 €** en investissement.
Ce résultat, très positif, confirme la gestion au plus juste des finances communales.
Délibération. **Vote : Unanimité**
- **Approbation du compte de gestion du trésorier. Commune.**
Le compte de gestion est en totale adéquation avec le compte administratif.
Délibération. **Vote : Unanimité**

- **Vote du budget primitif. Commune.**
Présentation du Budget primitif de la commune.
Le budget primitif 2025 de la commune s'équilibre à hauteur de **612 563,14 € en fonctionnement et 473 366,18 € en investissement.**
Soit un **budget global de 1 085 929,32 €**
Délibération. **Vote : Unanimité**

- **Vote de l'affectation de résultat Commune :**
Excédent global de fonctionnement 2025 : 127 392,18 €
Virement à la section investissement **67 392,18 €** et **60 000 €** conservés en section fonctionnement.
Délibération. **Vote : Unanimité**

• BUDGET COMMERCE

- **Vote du compte administratif. Commerce.**
Présentation du C. A. du commerce.
Délibération. **Vote : Unanimité**
- **Approbation du compte de gestion du trésorier. Commerce.**
Le compte de gestion est en totale adéquation avec le compte administratif.
Délibération. **Vote : unanimité**
- **Vote du budget primitif. Commerce.**
Présentation du Budget primitif du commerce. Le budget primitif 2026 du commerce s'équilibre à hauteur de **25 021 €** en fonctionnement et **31 497,20 €** en investissement.
Soit un **budget global de 56 518,20 €**
Délibération. **Vote : Unanimité**
- **Vote de l'affectation de résultat Commerce : 10 331,78 €**
répartis en **002 (conservé en fonctionnement) 875,58 €**
et en **1068 virement à la section investissement 9 456, 20 €**
Délibération. **Vote : Unanimité**

• Questions diverses

• **POUR INFO : Eglise Saint Brandan :**

Nous avons reçu 2 entreprises habilitées par les Bâtiments de France pour la réfection du chevet. Pour eux la pose de témoins électroniques n'a pratiquement aucun intérêt sinon à les poser pour une durée très longue, retardant les travaux et de facto l'ouverture de l'église. Les 2 entreprises sont en totale adéquation quant au mode opératoire.

1er devis :

Total HT 29 962,75 € Total TTC 35 955,30 € Hors option.

32 145,15 € HT/ 38 574,18 TTC avec l'option bavette plomb sur vitrail sud.

o **Détail du devis : Installation de chantier** Mise en place d'un bungalow. Mise en place d'un WC chimique **Travaux extérieur : Protection** tombe **Échafaudage. Reprise de fissure.** Dépose / repose de pierre de taille pour remaillage. Fourniture de pierre de taille pour remaillage compris taille. **Rejointoiement.** Dégradage des joints. Nettoyage des parements. Rejointoiement. **Injection** Injection de coulis de chaux pour confortation de maçonnerie.

Pinacle. Repose du pinacle compris goujonage **Drainage.** Terrassement drainage compris trancher d'évacuation d'eau du drain. Location mini pelle. Mise en forme d'une cunette béton. Enduit de soubassement. Mise en place de regard Mise en place tuyau de drainage Évacuation des gravats. **Travaux intérieur : Protection** Protection sol **Échafaudage.** **Remaillage fissure** Remaillage de la maçonnerie pour réharpage. **Enduit** Mise en forme d'un nouvelle enduit au mortier de chaux compris dégrossie. **Nettoyage** de la zone de travail

Option Bavette plomb au niveau du vitrail sud du chevet.

Option Installation de chantier et approvisionnement plomb.

Option Réalisation d'une engravure dans la maçonnerie pour la mise en place de bavette plomb.

Option Fourniture, façonnage et pose de bavette en plomb de 2mm d'épaisseur y compris préparation du support par un glacis plâtre et fourniture d'un écran d'interposition.

Option Réalisation d'un joint au mortier de chaux en jonction de bavette et de la maçonnerie.

Nous sommes en attente du 2ème devis.

Le Maire propose que la future équipe municipale étudie les propositions. Cette solution semble une belle alternative pour une réouverture plus rapide de l'église et ce pour un coût d'opération réduit.

Avis du Conseil : Avis favorable du conseil à l'unanimité

- **POUR INFO :** Ancienne école : Rencontre avec l'association Soliha pour une étude de réhabilitation des bâtiments. Mme Lozac'h, l'architecte agissant au nom de l'association, semble intéressée...

Comme fait part lors du précédent conseil : prise en charge de l'ensemble des travaux par Soliha. Mise à disposition des bâtiments pendant une quarantaine d'années (à confirmer après l'étude de faisabilité). Les frais d'étude réalisés par Soliha seraient à la charge de la commune. Mme Lozac'h adressera, à la Mairie, un rapport de sa visite et des perspectives à venir. Le Maire fait part au Conseil que cette proposition semble une belle opportunité pour la réhabilitation de ces bâtiments.

Le prochain Conseil Municipal devra s'emparer du sujet.

Avis favorable du Conseil.

- **Enquête publique du PLUIh (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal & habitat) du mardi 7 avril au mardi 26 mai 2026.**

Les documents seront consultables en Mairie à partir du mardi 7 avril.

Ce document va définir les règles d'urbanisme pour les années à venir : où construire, comment préserver les paysages, quel équilibre entre habitat et espaces naturels etc.

En attendant l'approbation du PLUi-H prévu courant 2026, les documents d'urbanisme communaux restent en vigueur.

L'ensemble des pièces constituant le PLUi-H arrêté sont consultables sur

le site de Lannion Trégor Communauté : <https://www.lannion-tregor.com>

- **Planning permanences élections municipales.**

Planning des permanences de l'élection précédente

8 H – 10 H **FRANCOIS** **LAURENCE** ANNE CHARLOTTE

10 H – 12 H **JACQUES** CLAUDINE PASCAL

12 H – 14 H **ANNIE** YVON ANNABELLE

14 H – 16 H **YVES** SYLVIE ERIC

16 H – 18 H **FRANCOIS** MICKAËL MARION

18 H **Fermeture du scrutin. .Dépouillement des suffrages.**

COMPOSITION

FRANCOIS **YVES** **ANNIE** **JACQUES** **LAURENCE** YVON
ANNABELLE ANNE CHARLOTTE CLAUDINE ERIC
MICKAËL PASCAL MARION SYLVIE

COMPOSITION DU BUREAU

PRESIDENT : François PRIGENT – Maire *

PRESIDENT Suppléant : Yves LE JEUNE * - Adjoint

SECRETAIRE : Annie LE JEUNE** - Adjointe

ASSESEURS :

Jacques BADEL (plus âgé des assesseurs)

Laurence GUILLOUX

- * Présence obligatoire de l'un des membres du bureau toute la journée (président, président suppléant, secrétaire, assesseurs).
- ** Présence obligatoire à l'ouverture du scrutin (secrétaire).